

# Camping Bostalsee

## Règlement du camping pour les campeurs à la journée 2024

Nous vous souhaitons la bienvenue sur notre camping et espérons que votre séjour sera agréable. Pour le bien-être de tous, nous vous demandons de respecter le règlement intérieur du camping.

### § 1

#### Emplacement

1. Il n'existe pas de droit à un emplacement spécifique. Le bailleur a le droit, pour des raisons importantes, d'attribuer au campeur à la journée une autre parcelle comme emplacement. Les raisons importantes sont notamment des travaux d'entretien ou d'embellissement nécessaires, des raisons liées aux conditions météorologiques ou la transformation de l'installation.
2. Sur un emplacement de caravane, le campeur à la journée ne peut stationner qu'une caravane ou un camping-car avec auvent, un véhicule particulier et un deux-roues motorisé, sans qu'il n'y ait de liaison fixe. Après accord avec la réception du camping, il est possible de monter en plus une petite tente igloo.
3. Sur demande de Camping Bostalsee, un certificat de gaz valide pour votre caravane ou camping-car doit être fourni.
4. L'électricité est disponible aux bornes électriques balisées. Pour les emplacements pour caravanes, la consommation d'électricité est incluse dans le prix final. Pour les emplacements pour tentes, l'électricité est facturée au forfait à la nuitée sur demande. Il faut obligatoirement utiliser des câbles électriques appropriés. Les concierges sont disponibles pour toute question. En cas de panne de courant, l'exploitant décline toute responsabilité.
5. Pour éviter tout problème lors de l'installation de caravanes, etc., il est indispensable de respecter nos instructions. Il faut en outre veiller à ce que personne ne soit mis en danger par les piquets de tente, les cordes de tente, les câbles électriques et autres accessoires. L'utilisation d'appareils de chauffage électriques ou au gaz dans des tentes pour personnes est interdite pour des raisons de protection incendie. L'emplacement de la tente ou de la caravane, véhicule ou tracteur compris, est décidé par nos soins. Il est interdit de changer de place de son propre chef.
6. Le campeur à la journée est tenu d'entretenir la parcelle louée conformément au règlement intérieur ; à cet effet, il est tenu d'assurer la sécurité routière. L'emplacement utilisé doit être entièrement libéré avant le départ. Si le campeur à la journée ne respecte pas cette obligation, le bailleur est en droit de remettre l'emplacement en ordre aux frais du titulaire de l'emplacement.

7. Le bailleur ou le personnel mandaté a le droit, après s'être annoncé, de visiter l'emplacement et les structures qui y sont installées.

## § 2

### Entrée et sortie

1. L'entrée et la sortie du camping pour les titulaires d'un emplacement sont réglées par un système de barrières automatiques. Pour les ouvrir, il faut un transpondeur, pour lequel nous demandons une caution. Nous remboursons ce montant au moment du départ et de la restitution du transpondeur, sauf créances ouvertes.
2. Les campeurs en tente sont autorisés à entrer dans le camping avec leur véhicule pour charger et décharger. Des places de parking désignées sont disponibles pour le stationnement.
3. La circulation de tout type de véhicule n'est autorisée que sur les voies prévues à cet effet et au pas (10 km/h). Le code de la route s'applique. Les enfants doivent faire l'objet d'une attention particulière.

## § 3

### Animaux domestiques

Les chiens sont en principe autorisés, mais l'accord peut être révoqué au cas par cas. Le propriétaire doit dans les plus brefs délais ramasser les déchets canins. Deux chiens maximums sont autorisés par emplacement. Pour connaître les tarifs applicables aux chiens, veuillez consulter la liste de prix en vigueur. Les chiens doivent toujours être tenus en laisse.

## § 4

### Calme

1. Le repos nocturne va de 22 h 00 à 6 h 00. Pendant cette période, il est interdit de circuler dans le camping en voiture ou avec d'autres deux-roues motorisés. Nos véhicules de service font exception à cette règle. Dans l'intérêt de tous, nous vous prions de respecter le calme, en particulier pendant ces périodes. Toute personne qui enfreint gravement les dispositions relatives au calme s'expose à une expulsion immédiate. Dans ce cas, les montants perçus ne sont pas remboursés.
2. Il y a une « tolérance zéro pour les basses » sur l'ensemble du terrain de camping. Cela signifie que tous les équipements musicaux (haut-parleurs, enceintes, etc.) sont en principe interdits à toute heure de la journée. La musique doit être diffusée exclusivement via un smartphone sans amplificateur, la musique forte n'étant pas autorisée.

## § 5

### Locaux communs, déchets, feu ouvert

1. Les espaces de vie ainsi que les bâtiments sanitaires doivent être laissés dans un bon état de propreté. Les enfants de moins de 8 ans ne peuvent accéder aux bâtiments sanitaires qu'accompagnés d'un adulte. Les chiens ne sont pas admis dans ces locaux.  
Il est interdit de fumer dans ces locaux.
2. Les déchets doivent obligatoirement être déposés dans les conteneurs prévus à cet effet dans l'espace de tri. Il faut veiller à respecter le règlement en vigueur concernant les déchets et notamment le tri des déchets, dans un souci de protection de l'environnement. Vous trouverez des instructions à ce sujet dans le « Guide pour trier » disponible à la réception. Nous dénonçons les contrevenants.
3. Il est interdit de vider les eaux usées dans les collecteurs d'eaux usées du camping ou de raccorder sa propre conduite d'eau.
4. Les feux ouverts ne sont autorisés qu'aux endroits prévus pour les barbecues ou dans des conteneurs ignifuges. Les feux ouverts, quelle que soit leur nature, sont interdits pendant et après des périodes de sécheresse prolongées.

## § 6

### Taxe de séjour

Le bailleur attire l'attention sur son obligation de percevoir la taxe de séjour de la commune de Nohfelden de la part des campeurs conformément au règlement en vigueur. La taxe de séjour doit être versée le jour de l'arrivée.

Nohfelden, février 2024

Touristik & Freizeit Sankt Wendeler Land  
Camping Bostalsee